



L'USINE NORIF HORS-LA-LOI ! FRET SNCF COMPLICE !



SUD-RAIL PREND SES RESPONSABILITÉS ET DÉNONCE LE TRAVAIL DISSIMULÉ DÉGUISÉ EN ASTREINTE

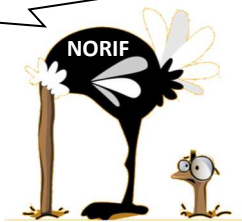
De tout temps l'Usine NORIF (ex -Unité NORIF) a cherché à faire réaliser sa production par moins de cheminots qu'il n'en faut, à grand renfort de suppressions de postes. **Mais cette contrition a ses limites lorsqu'il n'est plus possible de couvrir les aléas, les maladies, les inaptitudes et même les démissions.**

Après le coup de frein donné à l'utilisation des intérimaires, dans un cadre enfreinant déjà les conditions imposées par le code du travail, la nouvelle parade a été de maquiller les doubles-utilisations (qui se pratiquaient déjà avec quelques mange-gamelles avides, ne soyons pas dupes) en les affublant de l'étiquette « astreinte exécution ». Ainsi, l'Usine (Nord-)NORIF en appelle à une mesure « exceptionnelle », « dans des cas d'urgence »... **D'urgence permanente oui !** Sauf que les pompiers appelés pour éteindre l'incendie du pyromane NORIF, ce sont des cheminots dévoués, culpabilisés par des années de discours managérial sur « la fragilité de l'entreprise » et autre chantage à la perte d'activité, et qui sautent sur l'occasion offerte de gagner plus que les salaires minables qu'on leur concède en temps normal.

CE SONT LES CHOIX DÉSASTREUX EN MATIÈRE DE DIMENSIONNEMENT HUMAINS QUI ONT MIS EN PÉRIL L'ACTIVITÉ DES SITES FRET EN IDF ! LES CHEMINOTS N'ONT PAS À EN PAYER DE LEUR SANTÉ !

LES AGENTS D'EXÉCUTION DOIVENT GAGNER LEUR VIE CORRECTEMENT SANS AVOIR À CUMULER DES DOUBLES POSTES NI SE METTRE EN DANGER !

Mais non, tout est légal
et sécuritaire...



Au delà des situations qui s'apparentent à du travail dissimulé, et à du double emploi au mépris du code du travail, faire travailler des personnel au sol ou en tête d'engins moteur sur des amplitude de 16h, 2 à 4 fois par semaine, avec du travail de nuit, est dangereux et irresponsable ! La fatigue accumulée est préjudiciable à la vigilance, **les conséquences peuvent être mortelles pour l'agent et/ou ses collègues**, que cela soit quand il rentre chez lui (risque d'accident routier), quand il chemine dans les emprises (risque de ne pas se situer correctement sur le chantier et de se faire heurter par une circulation, comme cela c'était produit à Achères), ou dans son travail (risque d'erreurs dans les manœuvres, dans l'évaluation de la vitesse, dans les ordres donnés, etc...).

LE FERROVIAIRE EST UN DOMAINE COMME TANT D'AUTRE OÙ L'ON COMPTE ENCORE DES MORTS AU TRAVAIL CHAQUE ANNÉE. IL APPARTIENT DONC AUX DÉLÉGUÉS SUD-RAIL DE FAIRE CESSER CES SITUATIONS AVANT DE VOIR ARRIVER UN DRAME, AU RISQUE DE PROVOQUER L'IRE DE CERTAINS QUI NOUS VOIENT TUER LA POULE AUX OEUFS D'OR.

SI LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE A REFUSÉ JUSQU'ICI D'ÊTRE TOTALEMENT TRANSPARENTE, ELLE DEVRA L'ÊTRE FACE À L'INSPECTION DU TRAVAIL !



FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS

TEL: 01 42 43 35 75

@: federation@sudrail.fr

FACEBOOK: @sudrailofficiel

FAX: 01 42 43 36 67

INTERNET: www.sudrail.fr

TWITTER: @Fede_SUD_Rail